

RÉDACTION
ADMINISTRATION
BUREAU DES ABONNEMENTS
 Imprimerie Saint-Paul
 Avenue de Pérolles, Fribourg, Suisse

ABONNEMENTS

Nations	1 an	6 mois	3 mois	1 an
Fr.	1 50	1 00	7 00	15 00
Étranger	2 00	1 50	10 00	20 00

Tous les bureaux de poste se chargent de percevoir le prix de l'abonnement moyennant une surtaxe de 20 cent.
 Compte de chèque postal 114 54.
 C. I. X.

LA LIBERTÉ

ANNONCES
Publicitas
S.T.A. SUISSE DE PUBLICITÉ
 Rue St-Pierre
FRIBOURG

PRIX DES ANNONCES

Fribourg, canton : 15 cent.
 La Suisse : 20 »
 L'étranger : 25 »
 Réclames : 50 »

— la ligne
 — ou
 — son espace

Journal politique, religieux, social

Nouvelles du jour

Offensive italienne sur l'Isonzo.

Le général russe Kornilof se rend.

Le gouvernement provisoire à Pétrograd proclame la Russie Etat républicain.

La bataille s'est rallumée, samedi, sur l'Isonzo, par une offensive italienne pour conquérir entièrement le plateau de Bainsizza, qui est bien au nord du San Gabriele, à la gauche italienne, et qui, par sa hauteur de 747 mètres, domine la région du coude rentrant de l'Isonzo, à Plava. Dans leur offensive d'août, les Italiens avaient enlevé toute la partie occidentale du plateau; mais la table de ce plateau n'est pas horizontale; elle est inclinée de l'est à l'ouest, à tel point que la partie ouest, par où arrivent les Italiens, est de trois cents mètres inférieure à la partie est, que tiennent les Autrichiens et d'où ils ont l'avantage de pouvoir balayer les assaillants. Le bulletin du généralissime Cadorna dit qu'une brigade a gagné du terrain sur le bord sud-oriental et qu'elle y a fait prisonniers 417 Autrichiens. Le bulletin de Vienne prétend que, finalement, les Italiens ont été repoussés.

Une dépêche officielle de Pétrograd annonce que le général Kornilof s'est rendu au général Alexeïef, chef d'état-major, qui l'a mis en état d'arrestation.

M. Kerensky a triomphé du coup d'Etat; mais de terribles obstacles l'attendent. On s'en aperçoit par l'ordre du jour qu'il a envoyé à l'armée et à la flotte. Il y dit, en commençant, que la révolte du général Kornilof a désorganisé la vie normale sur le front, ce qui est inexact, car on sait assez que la décomposition de la défense nationale est antérieure à l'aventure de Kornilof, puisque cela a motivé ceci. On ne s'aperçoit que trop bien de la réalité en lisant la suite de l'ordre du jour de M. Kerensky, où le dictateur et généralissime prescrit « de cesser toute lutte politique dans l'armée et de tendre par tous les moyens au rétablissement de sa capacité combattive; de reprendre le transport de troupes, selon les ordres du haut commandement; de cesser les arrestations de chefs, le droit d'y procéder n'appartenant qu'à l'autorité judiciaire et au parquet; de ne pas destituer les commandants; de ne pas former volontairement des détachements, sous prétexte de combattre la contre-révolution ».

Rien ne révèle mieux que cette ordonnance le triste état de l'armée russe et ne trahit avec plus de netteté l'impuissance où va se trouver M. Kerensky de remédier au mal.

Au Vatican, on ne compte pas recevoir la réponse des empires centraux à la note du Pape sur la paix avant la semaine prochaine.

La Chancellerie allemande la publiera aussitôt qu'elle aura été remise. On ne peut rien conjecturer sur son contenu, sinon qu'elle sera très délicate et qu'elle contiendra des précisions qui seront une offre de paix indirecte adressée à l'Entente. Il serait opportun qu'il ne s'y trouvât aucun fautive.

D'autre part, la déclaration ministérielle que M. Painlevé lira, demain mardi, à la Chambre française, aura un passage qui fixera sur l'attitude des Alliés à l'égard de cette note ou plutôt sur les conditions générales que l'Entente met à la conclusion de la paix.

L'Allemagne a pris la précaution de rappeler le comte de Luxburg, son représentant à Buenos-Ayres, qui, par l'intermédiaire du chargé d'affaires de la Suède, envoyait le cynique avis de couler les navires argentins. Cette mesure est une satisfaction donnée à la République Argentine.

L'intermédiaire des agents diplomatiques suédois vient de s'apercevoir encore dans des avis partiels de Mexico pour Berlin afin de renseigner sur le voyage de transports américains. La Suède aura de la peine à établir qu'elle pratiquait une stricte neutralité. Elle a désavoué son agent à Buenos-Ayres, et elle va être encore obligée de désavouer son agent à Mexico. Elle a trop à désavouer pour qu'elle

ne soit pas formellement accusée d'avoir fermé les yeux sur les connivences de ses représentants.

M. Orlando, ministre de l'intérieur dans le cabinet italien, reste à son poste. Il a sacrifié son chef de service, le commandeur Corradini, et le chef de la sûreté générale, le commandeur Vigilani. La presse interventionniste est très irritée de cette solution. Elle voulait la tête de M. Orlando, « l'ami des socialistes, des gioiottiens et des cléricaux ». Ses ambitions allaient même plus loin; elle escomptait la chute du ministère, qui ne serait plus à la hauteur de sa tâche. Les jours du gouvernement sont comptés, disent les journaux interventionnistes; il sombrera dans la seconde quinzaine d'octobre, à la reprise de la session parlementaire. Le « vieux » — c'est ainsi que le *Secolo* appelle irrévérencieusement M. Boselli, chef du cabinet — est prié de s'en aller.

Ce langage fait un curieux contraste avec celui que la presse unanime tenait naguère, couvrant de fleurs et d'éloges le vénérable parlementaire qui personnifiait l'Italie en armes.

Les clameurs des interventionnistes nous laissent quelque peu sceptiques sur le résultat de leurs manœuvres. Combien de fois déjà, depuis le début de la guerre, ils se sont promis de renverser le ministère, d'instaurer un nouveau cours en Italie! Autant en a emporté le vent. C'est que la majorité du Parlement est composée de gens sages et réfléchis qui se rendent compte du danger sérieux qu'il y a aujourd'hui à ouvrir des crises ministérielles pour tout rien et pour rien. On ne sait jamais comment ces crises peuvent finir.

Le Parlement italien actuel est l'objet du profond mépris des interventionnistes. Hier encore, le *Corriere della Sera* insistait sur le prétendu contraste qui existe entre les tendances d'un Parlement « qui descend de treize années de régime gioiottien » et les intérêts du pays tels que les envisage « cet admirable amalgame des meilleurs éléments de tous les partis qui constituent aujourd'hui le parti interventionniste ».

Si le Parlement n'est plus l'expression authentique de la volonté du peuple, il faut en appeler au peuple souverain, à moins de tenter un coup d'Etat. L'une et l'autre solution seraient dangereuses dans les circonstances actuelles. Le pays risquerait de tomber dans l'anarchie et de devenir une seconde Russie.

Est-ce là qu'en veulent arriver les interventionnistes? La plupart, sans doute, protesteraient contre une pareille supposition, mais leurs attaques furieuses contre le Parlement devraient logiquement leur faire entrevoir ce saut dans l'inconnu vers lequel ils précipitent la nation. Il est vrai que le sens pratique admirable et l'esprit de finesse qui caractérisent les Italiens les arrêteraient certainement sur le bord de l'abîme. Les interventionnistes n'en jouent pas moins aujourd'hui un jeu critique pour le pays.

L'*Osservatore Romano*, d'ailleurs, est très sévère pour les manœuvres des interventionnistes, qu'il juge fort compromettantes et dangereuses pour les vrais intérêts de la nation. « Ce n'est pas là, dit-il, une œuvre sage et patriotique, mais bien plutôt une vraie forme de « sabotage » de l'autorité et du prestige du pouvoir central, dont on cherche à ébranler sérieusement les bases. » L'organe du Vatican espère que le Parlement fera bonne justice de ces tendances délétères et subversives.

Nouvelles diverses

À la suite de l'impression défavorable produite au Chili, par l'affaire des éloges, M. Luxburg, ministre d'Allemagne, a l'intention de partir directement pour l'Allemagne, au lieu de séjourner au Chili.

— Des douaniers ont saisi à bord d'un vapeur

espagnol allant des Etats-Unis en Espagne 60,000 dollars environ d'or cachés par la cargaison du vapeur.

- On annonce de Paris la mort du général français de Ribempray, tombé glorieusement à l'ennemi.
- On annonce la mort de la femme du président de la République chinoise.
- Un violent typhon a ravagé les côtes du Tonkin.

Un acte réparateur

Berne, 15 septembre.

Ne laissons point passer, sans le souligner d'un commentaire laudatif, l'acte de réparation accompli par le Grand Conseil bernois, cette semaine. Il fait date dans l'histoire du Jura.

Au plus fort du Kulturkampf, lorsque le Conseil fédéral obligea le gouvernement bernois à rappeler de l'exil le clergé catholique romain, qu'un inique décret bannissait du Jura, en violation de la constitution fédérale, le régime persécuteur prit sa revanche en bâclant à l'improviste une loi « pour la répression des atteintes portées à la paix confessionnelle ». Cette loi couvrait de menottes les mains des prêtres qui devaient rentrer au pays. Elle prohibait, en particulier, le port du costume ecclésiastique, les processions publiques, les emblèmes religieux dans les convois funèbres, etc.

Avec le temps, on est revenu de quelques-unes de ces mesures diaboliques. Mais l'interdiction des processions a été maintenue jusqu'à ce jour, sous peine d'amende ou même d'emprisonnement.

C'est cette dernière barrière que le Grand Conseil vient de faire tomber par un vote unanime. Signe des temps!

Déjà en 1905, M. le Dr Boïnay avait annoncé le dépôt d'une motion pour la liberté des processions. Il pensait obtenir cette réparation en même temps que le rétablissement des anciennes paroisses. Mais le gouvernement, croyant faire déjà une assez grande concession en rétablissant nombre de paroisses abolies, pria M. Boïnay de renvoyer à plus tard ses autres revendications.

Peu à peu, et depuis la guerre surtout, les processions ont fait leur rentrée dans quelques paroisses jurassiennes, sans que les protestations usuelles de seclaires atterrés vinssent signaler au gouvernement ces « attentats contre la paix confessionnelle ».

Les mœurs créent les lois, a dit Montesquieu. Le printemps dernier, comme le Grand Conseil avait entrepris de mener à chef le projet de loi sur l'organisation communale, la députation catholique du Jura jugea le moment venu d'inscrire dans cette loi le principe de la liberté des processions et autres cérémonies religieuses en dehors des églises. M. le Dr Jobin proposa donc d'introduire dans le projet une nouvelle disposition autorisant les communes à tolérer les processions, moyennant recours au Conseil exécutif.

C'était une revendication bien modeste. Nos amis ne croyaient pas pouvoir aller plus loin, ayant appris par de nombreuses expériences que la marche de l'ours bernois est très lente dans le chemin des libertés religieuses.

O merveille! Le gouvernement et la commission n'ont pas voulu se contenter de cette demi-mesure! Ni le recours au Conseil exécutif, ni le pouvoir discrétionnaire des communes ne leur ont agréé. C'est une mesure radicale d'affranchissement, valant pour tout le canton, qui a été proposée par la commission, d'accord avec le Conseil exécutif. Le nouvel art. 99 bis, que le Grand Conseil vient d'adopter, abroge purement et simplement l'article désuet qui prohibe les processions et autres cérémonies publiques. On ne s'est donc pas arrêté à mi-chemin, et il ne sera pas besoin d'une autorisation communale pour organiser des processions de la Fête-Dieu et des cortèges religieux en dehors des églises. C'est plus que les députés catholiques du Jura n'avaient osé espérer. On a même retranché du texte de la commission la clause qui réservait aux communes le maintien de l'ordre public pendant les processions. Pour des motifs qu'on ne s'explique guère, ce sont les députés radicaux du district de Porrentruy qui ont tenu à débarrasser la commune municipale du soin de garantir l'ordre et la tranquillité au cours des cérémonies publiques. La police locale est un mythe dans les communes rurales, a dit M. Comment, député radical de Courgenay. Et il a ajouté que c'était au gouvernement et à sa gendarmerie à maintenir l'ordre dans la rue.

Qu'à cela ne tienne, ont pensé les députés catholiques du Jura, et M. Jobin s'est rallié à l'amendement de M. Comment, soutenu par M. Chavannes et M. Choulat. La commission et le gouvernement, de leur côté, représentés par M. le colonel Bühler et M. Simonin, n'ont pas insisté sur les attributions des communes en matière d'ordre public, et c'est ainsi que l'accord complet s'est fait sur la proposition principale rétablissant la liberté des processions.

Le droit de timbre fédéral et les assurances

L'art. 41 bis de la constitution fédérale accorde à la Confédération le droit de percevoir des droits de timbre sur les quittances de primes d'assurance. En application de ce principe, le projet d'arrêté fédéral qui a été adopté déjà par le Conseil national et qui le sera, à la session qui va s'ouvrir, par le Conseil des Etats, soumet à l'impôt les quittances de paiement de primes versées comme rétribution pour l'assurance de personnes domiciliées en Suisse ou d'objets situés en Suisse.

La question de l'imposition des opérations d'assurance est, à l'heure actuelle, comme elle l'a été déjà dans le passé, l'objet de nombreux controverses. D'un côté, les représentants des intérêts fiscaux voient dans les grands capitaux constitués sous forme d'assurance ou garantis par l'assurance, un objet bienvenu d'imposition; d'autre part, les représentants des compagnies et des assurés déclarent que tout impôt qui frappe l'assurance atteint le travail et l'économie et empêche le développement de l'assurance; ils demandent que cette dernière échappe à toute charge fiscale.

Cette manière de voir peut être soutenue jusqu'à un certain point. Le développement des assurances a été un des faits économiques les plus heureux du XIX^{me} siècle. Considérée dans son principe et dans la généralité de ses applications, l'assurance n'est ni discutée, ni discutable; il faut y voir, au contraire, une des formes les plus ingénieuses et les plus utiles de l'association. A la fois cause et effet, elle a contribué puissamment à l'expansion du commerce et de l'industrie, qui ne peuvent guère se passer de sa protection et, par voie de conséquence, elle a grandi elle-même parallèlement à la richesse publique. Son but est de rendre insensibles, en les répartissant sur un grand nombre de têtes, les conséquences matérielles, souvent accablantes pour un seul, des accidents de toute nature auxquels l'homme et ses biens sont sans cesse exposés.

Il serait dès lors justifié d'opposer à un impôt qui frapperait l'assurance comme telle le reproche d'être contraire aux intérêts économiques généraux. Mais cette objection, qui paraîtrait fondée à l'égard d'un impôt frappant les entreprises d'assurance et entravant, dès lors, leur activité dans une mesure plus ou moins grande, suivant la mesure de la charge fiscale, perd toute valeur lorsqu'on se trouve en présence d'un impôt atteignant, non pas les entreprises ou les opérations d'assurance comme telles, mais bien le capital constitué sous forme d'assurance sur la vie ou le capital qui cherche protection sous les formes les plus diverses de l'assurance des biens. Le développement considérable des assurances mixtes démontre que l'assurance sur la vie n'est plus aujourd'hui une simple précaution contre les conséquences du décès; elle est encore une manière de constituer et d'administrer un capital. Il serait contraire au principe de la généralité de l'impôt d'exonérer ce capital, alors que d'autres formes de placement de capitaux sont soumises à l'impôt par l'institution d'un droit de timbre sur les effets de change. Il serait également contraire au principe de la généralité de l'impôt de frapper d'un droit de timbre le capital meuble placé en titres et de n'exiger aucune prestation de la fortune immobilière. Cette lacune sera comblée par le droit de timbre prévu sur les quittances de primes d'assurance, car la taxe frappant les quittances de primes d'assurance immobilière contre l'incendie revient, économiquement, à une imposition de la propriété foncière bâtie.

La forme d'imposition prévue pour l'assurance par la législation cantonale est un droit de timbre acquitté lors de la délivrance de la police. Dans certains cantons, ce droit est proportionnel; dans d'autres, il est perçu comme timbre fixe ou timbre format. Douze cantons ignorent tout impôt de ce genre. Le canton de Fribourg fait une différence entre les assurances-rentes, qui sont soumises à une taxe proportionnelle et les autres branches d'assurance, dont les polices sont soumises à un timbre de dimension s'élevant à un franc par police. Le droit de timbre proportionnel sur les polices d'assurance-rente s'élève à 1/100 du capital de la rente; si ce dernier est inconnu, il est évalué à dix fois la rente annuelle.

L'idée de subvenir aux besoins de la Confédération en réglant uniformément et en élevant en même temps le droit de timbre sur les polices semble d'abord acceptable; il ne résiste cependant pas à un examen approfondi. En ce qui concerne les titres, l'application de ce système n'a pas d'inconvénient, mais il n'en est pas de même en ce qui concerne les assurances et voici pourquoi:

La commission qui touche les agents pour la conclusion du contrat renchérit à tel point le recrutement des assurés que les frais de recrutement (commission pour la conclusion du contrat, traitement des employés occupés à la déli-

vrance des polices, frais de propagande et, quand il s'agit de l'assurance sur la vie, frais de visite médicale) ne peuvent être couverts par le supplément pour frais d'administration perçu la première année; ces frais sont répartis sur toute la durée probable de l'assurance. Mais si, comme il arrive assez souvent, l'assuré, après avoir payé la première prime annuelle ou seulement trimestrielle, laisse s'éteindre la police, il est généralement impossible de couvrir les frais occasionnés par son recrutement. Cela est évident pour l'assurance sur la vie, mais se produit aussi pour les autres branches d'assurance. Il en résulte que le droit de timbre à payer lors de la délivrance des polices ne peut être mis à la charge des entreprises d'assurance elles-mêmes; il doit être supporté par les assurés et perçus d'eux, avec la première prime. La conséquence en est — et ce fait a été constaté dans les cantons qui perçoivent un droit de timbre sur les polices — que le droit fiscal perçu une fois pour toutes lors de la création de la police rend plus difficile le recrutement de nouveaux assurés et qu'il y a, dès lors, conflit entre l'intérêt fiscal et les égards que l'assurance est en droit d'attendre de l'Etat, en considération des services de toute nature qu'elle rend dans le domaine économique.

Le timbre sur les polices n'est donc pas la forme d'imposition qui convient pour l'assurance; il fallait, dès lors, abandonner cette méthode fiscale et choisir, comme transaction soumise à la taxe, au lieu de la délivrance de la police, la remise de la quittance de prime; en d'autres termes, au lieu de frapper d'une imposition la première année d'assurance, il valait mieux répartir la charge sur toute la durée de l'assurance. La perception du droit de timbre sur les quittances de primes aura un autre avantage: le timbre sur la police n'aurait atteint que les assurances contractées après l'entrée en vigueur de la loi, tandis que le timbre perçu sur la quittance de prime atteindrait encore, dans une plus ou moins grande mesure, les nombreuses assurances déjà existantes.

Si, dans l'établissement du droit de timbre sur les quittances de prime, le législateur s'est inspiré des intérêts économiques du pays, il n'a pas négligé non plus les considérations de caractère social. L'exonération du droit de timbre en faveur de l'assurance-maladie, de l'assurance contre le chômage, de l'assurance des employés répond à des considérations de politique sociale. L'assurance de l'Etat et l'assurance contre la grêle seront aussi exonérées, parce que la Confédération ne saurait les frapper d'un droit de timbre alors que les cantons, pour en favoriser le développement, les subventionnent, et que la moitié de ces subventions est remboursée par la Confédération. Ce sont aussi des motifs de politique sociale qui ont fait exonérer les quittances de primes d'assurance sur la vie pour les sommes ou rentes n'excédant pas 3000 francs. L'assurance populaire bénéficiera largement de cette exonération.

Henri Bise, docteur en droit.

La guerre sur mer

Les sauvetages

Londres, 16 septembre.

(Reuter). — La liste des décorations publiée aujourd'hui relate un bel exemple d'humanité des marins britanniques et réfute clairement les accusations de la presse allemande, disant que les marins britanniques refusent de secourir les marins allemands dans le combat.

L'ordre pour services distingués a été décerné au commandant Deburgh, pour avoir sauvé 7 Allemands sous un feu violent.

M. Deburgh commandait un contre-torpilleur dans le combat qui eut lieu au large de la côte belge, en juin dernier, au cours duquel le navire allemand S. 20 fut coulé. M. Deburgh réussit à sauver 7 hommes de l'équipage du S. 20, malgré le feu violent des batteries côtières et de 3 aéroplanes qui survolaient les lieux.

La réforme électorale en Saxe

Bde, 16 septembre.

La majorité de la commission constitutionnelle saxonne a repoussé toutes les motions relatives à la réforme du système de vote en vigueur pour les élections à la 2^e Chambre saxonne.

L'échec complet des revendications réformatrices cause une vive émotion dans les milieux libéraux et socialistes de Saxe.

La *Volksstimme* de Chemnitz, socialiste majoritaire, la *Leipziger Volkzeitung*, socialiste minoritaire, sont d'accord avec le *Vorwärts* pour rendre les nationaux-libéraux responsables de cet échec. Après avoir, durant la dernière session du Landtag, pressé le gouvernement de songer à la puissance du mouvement populaire en faveur de la réforme électorale, les nationaux-libéraux ont cru pouvoir sans danger étouffer silencieusement cette réforme à la commission constitutionnelle. Ils y ont proposé une motion confuse, priant le gouvernement de vouloir bien examiner la question des élections au système proportionnel et de propo-

ser lui-même au Landtag issu des élections prochaines un projet de loi ou un mémoire. Aucun parti n'ayant accepté cette motion, la discussion a été renvoyée à une date ultérieure.

La guerre européenne

FRONT OCCIDENTAL

Journal de la 14 septembre
Communiqué français du 15 septembre, à 3 h. de l'après-midi :
En Champagne, nous avons repoussé deux coups de main ennemis au nord de Prosnès.

Communiqué britannique du 15 septembre, à 3 h. de l'après-midi :
Nous avons légèrement amélioré, au cours de la nuit, notre position à l'est de Westhoek.

Communiqué allemand du 15 septembre :
Groupe d'armées du kronprinz Rupprecht : Dans quelques secteurs du front des Flandres, au cours de la soirée, l'activité de combat des artilleries a de nouveau augmenté.

Communiqué italien :
Hier, sur le haut plateau de Bainsizza, la vaillante brigade Sassari, dans un magnifique élan, a gagné du terrain vers le bord sud-oriental du haut plateau et a capturé 17 officiers et 400 hommes de troupe comme prisonniers et plusieurs mitrailleuses.

Le vainqueur de Riga
Le général allemand Hutier, qui entra à Riga à la tête du 8^e corps, est le petit-fils d'un capitaine de Napoléon 1^{er}.

Journée du 15 septembre

Communiqué français de samedi, 15 septembre, à 11 h. du soir :
Actions d'artillerie assez violentes dans le secteur du Moulin de Laffaux et sur la rive droite de la Meuse.

Communiqué anglais d'hier dimanche, 16 septembre, après midi :
Ensuite d'un raid effectué avec succès dans l'après-midi d'hier, à l'ouest de Cherisy, nos troupes ont exécuté, la nuit dernière, dans la même région, un coup de main qui nous a permis de pénétrer dans les positions allemandes jusqu'à la lisière ouest de Cherisy ; un certain nombre de prisonniers et deux mitrailleuses sont tombés entre nos mains.

Cette fois encore, nos pertes ont été légères. Outre les prisonniers que nous lui avons faits, et les blessés, l'ennemi a eu plus de 70 tués dans ces deux opérations. Ses abris et ses organisations défensives ont été complètement bouleversés.

Communiqué allemand d'hier, dimanche, 16 septembre :
Groupe d'armées du prince héritier Rupprecht : Sur le front des Flandres, l'activité de l'artillerie a varié d'intensité et d'étendue. Des rafales de feu violentes ont été dirigées contre

notre zone de combat, principalement sur la route Menin-Ypres.
Plusieurs bataillons anglais ont attaqué sur ce secteur ; leur assaut a été brisé presque partout avec de grandes pertes pour eux.

Notre vigoureux tir de défense d'artillerie et de mitrailleuses a fait échouer l'offensive ennemie. Là où l'adversaire avait pu pénétrer dans nos tranchées, il en a été rejeté par l'infanterie dans des corps à corps.

Communiqué allemand d'hier soir, dimanche, 16 septembre, à 11 h. du soir :
Dans les Flandres, activité du feu d'intensité variable avec combats d'infanterie isolés.

FRONT AUSTRO-ITALIEN

Communiqué autrichien :
Au sud de Selo et sur l'Isonzo, des offensives italiennes ont été repoussées.

Communiqué italien :
Hier, sur le haut plateau de Bainsizza, la vaillante brigade Sassari, dans un magnifique élan, a gagné du terrain vers le bord sud-oriental du haut plateau et a capturé 17 officiers et 400 hommes de troupe comme prisonniers et plusieurs mitrailleuses.

Des rassemblements de troupes dans la région de Ravenna (à l'est du San Gabriele) ont reçu de deux de nos escadrilles aériennes environ deux tonnes et demie de bombes.

Paris, 16 septembre.
(Havas.) — On mande de Pétrograd au Temps qu'un incendie a éclaté dans les usines Poutiloff, les grandes usines de matériel de guerre russes. On ignore encore l'étendue des dégâts.

Paris, 16 septembre.
(Havas.) — Une dépêche de Pétrograd au Temps annonce que M. Savinkoff, chargé de défendre la place de Pétrograd contre une attaque éventuelle du général Korniloff, a commis l'imprudance de faire distribuer aux ouvriers maximalistes une dizaine de milliers de fusils.

Paris, 16 septembre.
(Havas.) — On mande de Pétrograd au Temps qu'un incendie a éclaté dans les usines Poutiloff, les grandes usines de matériel de guerre russes. On ignore encore l'étendue des dégâts.

Paris, 16 septembre.
(Havas.) — On mande de Pétrograd au Temps qu'un incendie a éclaté dans les usines Poutiloff, les grandes usines de matériel de guerre russes. On ignore encore l'étendue des dégâts.

Paris, 16 septembre.
(Havas.) — On mande de Pétrograd au Temps qu'un incendie a éclaté dans les usines Poutiloff, les grandes usines de matériel de guerre russes. On ignore encore l'étendue des dégâts.

Paris, 16 septembre.
(Havas.) — On mande de Pétrograd au Temps qu'un incendie a éclaté dans les usines Poutiloff, les grandes usines de matériel de guerre russes. On ignore encore l'étendue des dégâts.

Paris, 16 septembre.
(Havas.) — On mande de Pétrograd au Temps qu'un incendie a éclaté dans les usines Poutiloff, les grandes usines de matériel de guerre russes. On ignore encore l'étendue des dégâts.

Paris, 16 septembre.
(Havas.) — On mande de Pétrograd au Temps qu'un incendie a éclaté dans les usines Poutiloff, les grandes usines de matériel de guerre russes. On ignore encore l'étendue des dégâts.

Paris, 16 septembre.
(Havas.) — On mande de Pétrograd au Temps qu'un incendie a éclaté dans les usines Poutiloff, les grandes usines de matériel de guerre russes. On ignore encore l'étendue des dégâts.

Paris, 16 septembre.
(Havas.) — On mande de Pétrograd au Temps qu'un incendie a éclaté dans les usines Poutiloff, les grandes usines de matériel de guerre russes. On ignore encore l'étendue des dégâts.

MOT DE LA FIN
Le médecin. — Vous ne sentez rien là ?
Le malade. — Non.
Le médecin. — Et ici ?
Le malade. — C'est abouloureux.

MOT DE LA FIN
Le médecin. — Vous n'avez pas fait une chute, reçu un coup ?
Le malade. — Attendez donc... Il y a six mois que j'ai reçu le timon d'une charrette dans le côté droit.

IL Y A UN AN

17 septembre 1916
Au sud de la Somme, les Français se rendent maîtres de Vermandovillers et de Bierny.

Le comité de l'Union populaire catholique tessinoise fera, en outre, des propositions pour que ce centenaire soit célébré aussi au Tessin avec tout l'éclat désirable.

Confédération

Les élections au Conseil national
Les désistements se multiplient à la veille des élections générales, dans la députation soloise.

A la commission de neutralité du Conseil des Etats
La commission de neutralité du Conseil des Etats, dont fait partie M. Python, a tenu jeudi, vendredi et samedi, au Palais fédéral, quatre séances, dans lesquelles elle a discuté le huitième rapport de neutralité du Conseil fédéral.

Nouveaux carnets de timbres-poste
On mettra prochainement en vente de nouveaux carnets de timbres-poste contenant 24 timbres à 5 cent. et 18 timbres à 10 cent.

Surtaxes et billets d'aller et retour
Le conseil d'administration des C. F. F. a tenu séance les 14 et 15 septembre.

Le conseil d'administration des C. F. F. a tenu séance les 14 et 15 septembre.

Le conseil d'administration des C. F. F. a tenu séance les 14 et 15 septembre.

Le conseil d'administration des C. F. F. a tenu séance les 14 et 15 septembre.

Le conseil d'administration des C. F. F. a tenu séance les 14 et 15 septembre.

Le conseil d'administration des C. F. F. a tenu séance les 14 et 15 septembre.

Le conseil d'administration des C. F. F. a tenu séance les 14 et 15 septembre.

Le conseil d'administration des C. F. F. a tenu séance les 14 et 15 septembre.

Le conseil d'administration des C. F. F. a tenu séance les 14 et 15 septembre.

direction générale et de la majorité de la commission permanente.
A propos des projets des C. F. F., le Bund publie l'intéressant tableau suivant des taxes de chemins de fer en Suisse, pour un parcours de 100 kilomètres, aller et retour :

Table with 4 columns: 1^{er} cl., 2^e cl., 3^e cl., and Prix au 1^{er} août 1914. Rows show prices for 1^{er} mai 1915, 15 mars 1917, and 15 octobre 1917.

L'augmentation proportionnelle, par rapport aux tarifs d'avant la guerre, est de 46,2 % en 1^{re} classe, de 60 % en 2^e classe et de 75,4 % en 3^e classe.

CANTONS

Le centenaire de Dante et le Tessin. — On nous écrit de Lugano :
Le comité central de la section tessinoise de l'Association populaire catholique suisse a décidé d'envoyer son adhésion à la commission internationale catholique des fêtes du sixième centenaire de la mort de Dante (14 septembre 1321).

La Suisse et la guerre

La frontière italienne fermée
La frontière italienne est fermée depuis hier matin, dimanche. La circulation des trains par le tunnel du Simplon est interrompue, ainsi que le service de la poste entre Simplon-Village et Iselle.

On mande de Chiasso :
La frontière italo-suisse est fermée. Toute circulation est interdite. Ni les trains, ni les journaux ne passent plus. On ne peut pas communiquer avec les bureaux de police italiens.

On nous téléphone de Lugano :
La nouvelle de la fermeture de la frontière a surpris les Tessinois hier matin, dimanche. La fermeture est hermétique. Il n'y a plus de relations quelconques entre les deux pays.

Quant aux motifs de la fermeture de la frontière, on est généralement d'accord pour les trouver dans des mouvements de troupes, qui laisseraient prévoir une nouvelle offensive italienne sur l'Isonzo.

Soldats suisses égarés
Un lieutenant et un soldat des troupes stationnées au Simplon, faisant une excursion au Monte-Leone, se sont égarés et ont passé sur territoire italien.

A notre frontière du nord
Du côté suisse on élève une barrière assez haute, tout le long de la frontière. Les sapeurs sont à l'ouvrage du Largin à Vendincoirt, et de Vendincoirt à Courtavon.

Un avion étranger sur Bâle
Hier matin, dimanche, un peu après 9 heures, un biplan étranger a survolé la ville de Bâle.

Le passage des évacués
L'organisation du passage des évacués par la ligne de Bière-Neuchâtel était terminée, lorsqu'on a appris qu'il y aurait bientôt une interruption dans ces transports.

Le passage des évacués
L'organisation du passage des évacués par la ligne de Bière-Neuchâtel était terminée, lorsqu'on a appris qu'il y aurait bientôt une interruption dans ces transports.

Le passage des évacués
L'organisation du passage des évacués par la ligne de Bière-Neuchâtel était terminée, lorsqu'on a appris qu'il y aurait bientôt une interruption dans ces transports.

Le passage des évacués
L'organisation du passage des évacués par la ligne de Bière-Neuchâtel était terminée, lorsqu'on a appris qu'il y aurait bientôt une interruption dans ces transports.

Le passage des évacués
L'organisation du passage des évacués par la ligne de Bière-Neuchâtel était terminée, lorsqu'on a appris qu'il y aurait bientôt une interruption dans ces transports.

LA VIE ECONOMIQUE
Hausse du lait en perspective
Des représentants des producteurs de lait se sont réunis samedi après midi au palais fédéral, pour étudier la question de savoir si le prix du lait devrait être augmenté.

Pas de hausse du cuir et des chaussures
Le Département suisse de l'économie publique communique que, contrairement aux bruits répandus récemment, il convient de constater qu'une nouvelle hausse des prix des chaussures ne serait pas justifiée et que l'on ne doit pas s'y attendre.

Le ravitaillement en beurre
Le ravitaillement en beurre est maintenant organisé dans chaque canton selon la décision du Département suisse de l'économie publique.

Le ravitaillement en beurre
Le ravitaillement en beurre est maintenant organisé dans chaque canton selon la décision du Département suisse de l'économie publique.

Le ravitaillement en beurre
Le ravitaillement en beurre est maintenant organisé dans chaque canton selon la décision du Département suisse de l'économie publique.

Le ravitaillement en beurre
Le ravitaillement en beurre est maintenant organisé dans chaque canton selon la décision du Département suisse de l'économie publique.

Le ravitaillement en beurre
Le ravitaillement en beurre est maintenant organisé dans chaque canton selon la décision du Département suisse de l'économie publique.

Le ravitaillement en beurre
Le ravitaillement en beurre est maintenant organisé dans chaque canton selon la décision du Département suisse de l'économie publique.

Le ravitaillement en beurre
Le ravitaillement en beurre est maintenant organisé dans chaque canton selon la décision du Département suisse de l'économie publique.

Le ravitaillement en beurre
Le ravitaillement en beurre est maintenant organisé dans chaque canton selon la décision du Département suisse de l'économie publique.

Le ravitaillement en beurre
Le ravitaillement en beurre est maintenant organisé dans chaque canton selon la décision du Département suisse de l'économie publique.

Le ravitaillement en beurre
Le ravitaillement en beurre est maintenant organisé dans chaque canton selon la décision du Département suisse de l'économie publique.

Le ravitaillement en beurre
Le ravitaillement en beurre est maintenant organisé dans chaque canton selon la décision du Département suisse de l'économie publique.

Le ravitaillement en beurre
Le ravitaillement en beurre est maintenant organisé dans chaque canton selon la décision du Département suisse de l'économie publique.

Le ravitaillement en beurre
Le ravitaillement en beurre est maintenant organisé dans chaque canton selon la décision du Département suisse de l'économie publique.

Le ravitaillement en beurre
Le ravitaillement en beurre est maintenant organisé dans chaque canton selon la décision du Département suisse de l'économie publique.

Le ravitaillement en beurre
Le ravitaillement en beurre est maintenant organisé dans chaque canton selon la décision du Département suisse de l'économie publique.

Le ravitaillement en beurre
Le ravitaillement en beurre est maintenant organisé dans chaque canton selon la décision du Département suisse de l'économie publique.

FRIBOURG

La mort de M. le lieutenant-colonel Vicarino

Notre correspondant de Porrentruy nous écrit :
La nouvelle de la mort de M. le lieutenant-colonel Vicarino a jeté la consternation à Porrentruy, où chacun connaissait cet officier de valeur et d'attitude si élégante.

La population de la petite ville de la frontière a tenu à saluer une dernière fois, samedi, M. le lieutenant-colonel Vicarino, et s'est rendue nombreuse aux abords de l'hôpital, que le corps a quitté à 2 heures après midi, pour être conduit à la gare.

Le bataillon 51 rendait les honneurs. C'était le même bataillon qui, il y a dix jours, assistait aux obsèques de M. le colonel divisionnaire de Loys.

Toutes les troupes d'occupation participaient à la cérémonie. Dans la cour de l'hôpital, les officiers s'étaient réunis. Ils entrèrent dans l'édifice, un instant avant 2 heures, et bientôt, le cercueil apparut, couvert du drapeau fédéral. Le képi du lieutenant-colonel et son épée y étaient fixés.

Tandis que la musique du 51^e bataillon jouait une marche funèbre, le cercueil, porté par des soldats, passa dans les rues bordées d'une foule profondément émue et respectueuse. Il était précédé du clergé de la paroisse et suivi par M. le colonel brigadier de Perrot, entouré d'officiers supérieurs, d'aumôniers militaires et du corps entier des officiers stationnés à Porrentruy. Puis avançait la délégation des autorités de la ville.

Ce bien triste défilé restera parmi nos plus paillables souvenirs de la guerre et de l'occupation des frontières.

M. le lieutenant-colonel Vicarino ne laisse que des regrets dans notre région, dont la préparation défensive lui a coûté la vie.

La dépouille mortelle du lieutenant-colonel Vicarino est arrivée à Fribourg à 9 h. 10, samedi soir, par le train de Berne. Une foule extraordinairement nombreuse était massée sur la place de la gare et le long des trottoirs, pour saluer au passage le cercueil du vaillant officier mort si soudainement et si bravement au service de la patrie.

A l'arrivée du train, la bière fut descendue du fourgon funèbre et transportée sur un corbillard. Le drapeau fédéral enveloppait le cercueil, que surmontaient des fleurs et des couronnes.

Le cortège est quelque peu à s'organiser, sur la place encombrée. Il put cependant se mettre en marche, grâce au concours de quelques officiers. Un détachement de soldats du 38^e régiment faisait le service d'honneur. Derrière le corbillard, une délégation de l'état-major de la brigade et le capitaine-aumônier Kolly s'avancèrent, précédant la parenté. « Puis, c'était le groupe compact des amis du défunt, qui se firent un devoir d'escorter le char funèbre jusqu'au domicile mortuaire. Sur tout le trajet, de la gare à la rue des Alpes, la foule, silencieuse et émue, salua respectueusement le cercueil.

Les funérailles auront lieu demain matin, mardi, à 9 heures.

Le cortège funèbre partira de la maison mortuaire, pour se rendre à l'église du Collège, en passant devant la Poste et la Banque cantonale. Voici l'ordre du cortège :

1. Gendarmes.
2. La Croix et ses acolytes.
3. Le commandant du détachement.
4. Musique de bataillon.
5. Compagnie III du bataillon 125.
6. Les banneries des sociétés.
7. La Société de chant de la ville de Fribourg.
8. Le clergé.
9. Les porteurs de couronnes.
10. Le char funèbre.
11. Les parents.
12. Commandement de la 2^e division. Commandant de la brigade 119 et officiers de l'état-major du régiment d'infanterie 28.
13. Délégations officielles.
14. Musique de Landwehr.
15. Le drapeau.
16. Les officiers.
17. Les sous-officiers et soldats.
18. Officiers et soldats anonymes.
19. Conseillers et personnel de la Banque cantonale fribourgeoise.
20. Conseil d'administration de la fabrique de chocolat de Villars.
21. Les délégués des différentes sociétés.
22. Le public, en colonne par quatre.

Les différents groupes sont instamment priés de bien vouloir se conformer aux indications du commandant du détachement, M. le capitaine Ottoz, et de ses officiers d'ordonnance.

Après l'office d'enterrement, à l'église du Collège, le cortège se réorganiserait dans le même ordre, pour se rendre au cimetière par la rue de Lausanne, le Pont Muré, la rue des Cordeliers et la rue de Morat.

Exposition Arthur Maire

Du 20 au 30 septembre s'ouvrira dans la maison Bochud, avenue de la gare, à Bulle, l'exposition du peintre neuchâtelais Arthur Maire.

On pourra y admirer les plus beaux sites de notre Gruyère, rendus dans toute leur splendeur. Les amateurs de bonne création artistique ne manqueraient pas de visiter cette exposition.

Accident de chasse

Près de Ried, une ménagère, M^{me} Elise Gutknecht, qui travaillait aux champs, a reçu une partie de la décharge qu'un chasseur de Galmiz destinait à un lièvre. Sans être grièvement atteinte, la victime devra subir un assez long traitement.

Le dispensaire de l'avenue de Pérolles

Vendredi, à 4 heures, a eu lieu l'inauguration du dispensaire que la Ligue fribourgeoise contre la tuberculose a aménagé à Fribourg, à l'avenue de Pérolles, N^o 6. Il s'agit, pour le moment, d'une installation modeste, dans un local qui n'était point destiné à une telle institution, mais qui s'y prête néanmoins assez favorablement. L'accès est facile; le dispensaire a deux entrées : celle du public est derrière (côté de la Route Neuve) et donne accès dans une salle d'attente spacieuse; devant (côté de l'avenue de Pérolles), est le cabinet de consultations.

Une douzaine de personnes se sont trouvées réunies pour la cérémonie d'inauguration : le président de la Ligue, M. le docteur Paul Weck, et la vice-présidente, M^{lle} Alice Raymond, ont fait les honneurs des lieux aux invités : M. le révérend chanoine Bornet, curé de Ville, M. le révérend chanoine Conus, recteur de Saint-Pierre, M. le conseiller d'Etat Perrier, directeur de la Police et de la Santé publique, M^{lle} Anna de Weck, représentant l'Œuvre de la protection de la jeune fille, M. de Montenach, président de la Croix-Rouge fribourgeoise, et MM. les membres du corps médical de la ville de Fribourg, représentés par MM. les docteurs Buman, Raymond, Perrier et Bonifazi.

M. Léon Genoud, secrétaire de la Ligue, a présenté un rapport extrêmement intéressant sur les phases du projet de création d'un dispensaire fribourgeois et sur le rôle d'une telle institution. L'idée en figura, dès la première heure, en tête du programme de la Ligue et fit, il y a dix ans, l'objet d'études qui occupèrent son comité et particulièrement MM. les docteurs Treyer et Weck et M^{me} de Goltzau-Watteville, sa zélée présidente.

Le projet de sanatorium populaire ayant surgi sur ces entrefaites, la Ligue lui réserva toute son attention et toutes ses ressources et le projet de dispensaire sommeilla jusqu'à l'année dernière, où une nouvelle œuvre, l'Œuvre fribourgeoise contre la tuberculose, lui donna la première place dans ses préoccupations. Lors de la fusion de l'Œuvre avec la Ligue, il fut entendu que la réalisation de l'idée du dispensaire ferait l'objet des efforts immédiats de l'association.

Après diverses vicissitudes, le projet de la Ligue put prendre forme et entrer dans la phase d'exécution.

Le dispensaire inauguré vendredi n'est pas toutefois le dernier mot des ambitions de la Ligue.

Encouragée par une suggestion de M. le conseiller d'Etat Perrier, président et interprète des vœux de la commission de santé, la Ligue songe à se mettre plus tard dans ses meubles et a déjà fait étudier à cet effet le projet d'un bâtiment qui serait situé dans le quartier des cliniques.

Le dispensaire occupe le premier rang parmi les institutions consacrées à la lutte contre la tuberculose. Son but est de faire découvrir le mal chez le sujet qui le porte peut-être sans s'en douter, ou d'en déceler les prodromes chez celui qui en est simplement menacé; de faire l'éducation hygiénique du candidat à la tuberculose, afin de l'arracher à la maladie qui le guette, et de mettre le tuberculeux commençant sur la voie de la guérison, tout en lui enseignant à préserver son entourage.

Voici en quels termes le docteur Calmette traitait le programme d'action du dispensaire :

« Le but du dispensaire d'hygiène sociale doit être de rechercher, d'attirer et de retenir, par une propagande active, par des conseils judicieusement donnés, par des secours appropriés aux besoins réels et aux circonstances, ceux qui, parmi les gens du peuple, privés de ressources, sont plus particulièrement exposés à la contagion tuberculeuse et qui sont déjà atteints.

L'œuvre assainit les logements par des désinfections répétées, à des intervalles réguliers; elle distribue des crachoirs, des poches, des antiseptiques, des crachoirs de baccilles; elle procure, lorsque cela est nécessaire, un logement plus salubre; elle dessine gratuitement le linge pour éviter la contagion dans la famille et hors de la famille; elle sélectionne les malades curables, qui peuvent être utilement envoyés dans un sanatorium; elle prend en charge des convalescents récemment sortis des établissements de cure; elle dirige vers les hôpitaux ceux qui sont dangereux dans leur entourage ou qui ont besoin de soins spéciaux; elle fait toutes les démarches utiles auprès de la bienfaisance privée, des parents, des sociétés de secours mutuels ou des autorités, pour obtenir des secours qui permettent de rétablir le malade, s'il n'est pas trop gravement atteint, et de le rendre à son travail; elle recueille enfin l'enfant du tuberculeux pour le placer à la campagne en vue de le guérir, s'il est déjà touché par le bacille, ou de le mettre à Fabri de toute occasion d'infection, s'il est encore indemne.

Telle est la mission que remplira le dispensaire de l'avenue de Pérolles. Pour que l'idée puisse être réalisée, il fallait que le public fribourgeois fournisse à la Ligue les ressources nécessaires; que les autorités lui accordassent leur patronage et leur faveur; que le corps médical, enfin, lui prêtât son concours. Toutes ces conditions, grâce à Dieu, ont été remplies. Messieurs les médecins de Fribourg, dont la collaboration était indispensable, l'ont accordée à la Ligue avec le plus aimable empressement. Ils se succéderont à tour de rôle, au dispensaire de l'avenue de Pérolles, pour y recevoir et examiner des personnes indigentes ou à ressources modestes, qui auront recours aux services du dispensaire.

Le dispensaire de l'avenue de Pérolles sera le premier foyer de la lutte contre la tuberculose dans le canton de Fribourg. La Ligue compte bien que l'institution essaiera plus tard et que d'autres dispensaires se créeront dans nos campagnes.

Quand notre canton possèdera son réseau de dispensaires; qu'il aura une loi sur la police des constructions et sur l'inspection des logis insalubres; que l'assurance contre la maladie y aura pris le développement dont elle est suscep-

tible; que nos colonies de vacances se seront complétées de l'insitution de l'école au grand air; enfin, quand nous aurons vu s'élever le sanatorium populaire fribourgeois, notre population se trouvera armée contre le fléau qui lui coûte, chaque année, quelque cinq cents existences.

Après le rapport du secrétaire, Mgr Esseiva, Rme Prévôt, vice-président de la Ligue, a adressé à l'assistance quelques paroles pleines de cœur, dans lesquelles il a fait voir l'aspect chrétien de l'œuvre nouvelle; puis il a procédé à la bénédiction des locaux du dispensaire.

A peine cette cérémonie était terminée et M. le docteur Weck avait-il pris possession du cabinet de consultations, que les premiers clients du dispensaire se présentaient: c'étaient deux enfants, que leur mère amenait.

Le dispensaire sera ouvert, pour les consultations médicales, tous les vendredis, de 4 à 5 h. Il sera, en outre, accessible au public tous les mardis, de 4 à 6 heures, pour les renseignements à demander à l'infirmière de la Ligue.

Le commerce des fromages

On nous écrit de Bulle :
Une campagne de calomnies organisée hat actuellement son plein, dans le canton de Fribourg, contre les directeurs et administrateurs des différentes sociétés s'occupant spécialement de l'organisation du commerce des fromages de Gruyère et de l'amélioration de la fabrication de ce produit. Les sociétés plus spécialement visées sont : la Société « Fromage Gruyère », S. A., la Société pour l'amélioration de la fabrication du fromage de Gruyère, et la Fédération des sociétés fribourgeoises de laiterie, « zone de la montagne », ayant toutes leur siège à Bulle.

Les principaux auteurs de cette calomnie sont aujourd'hui connus. Une plainte pénale en diffamation a été déposée contre eux à la Préfecture de la Gruyère. Pleine lumière sera faite et l'occasion offerte aux auteurs et malveillants colporteurs de prouver, si possible, leurs affirmations. Les personnes qui pourraient fournir des renseignements sur cette campagne rendraient service à la cause des sociétés, en les signalant à leurs comités.

Il est profondément regrettable de constater que les hommes qui se dévouent avec zèle et désintéressement pour le bien de nos agriculteurs soient l'objet de la suspicion et de la calomnie.

Ces campagnes de dénigrement systématique sont désastreuses pour notre pays, non seulement parce qu'elles portent atteinte à l'honorabilité des personnes, mais encore parce qu'elles ruinent le crédit moral. Toute corporation d'intérêt public a besoin, aussi bien que l'individu, de sa bonne réputation et de son honneur.

Accapement de pain et de farine

L'Office de ravitaillement nous communique :
On signale qu'il se produit actuellement, dans notre canton, des tentatives d'accapement de farine, de pain, de zwiebacks, en vue de constituer des réserves avant l'introduction de la carte de pain.

Nous rappelons aux consommateurs qu'il est formellement interdit de faire des réserves de farine, de pain et de zwiebacks, en plus des besoins courants. Les contrevenants s'exposent à des punitions sévères et des instructions ont été données dans ce sens.

Nous rappelons, d'autre part, aux meuniers, marchands de farine, boulangers, etc., qu'il leur est interdit de livrer des quantités de denrées dépassant les besoins courants de leur clientèle. En le faisant, ils sont passibles des peines sévères prévues par les arrêtés fédéraux sur la matière. En outre, en aucun cas, leurs contingents de blé et de farine ne seront augmentés et ils ne pourront ainsi pas remplacer les denrées qu'ils auront délivrées en trop.

Alerte

L'accident arrivé samedi matin au jeune Paul Kessler, à la Planche, n'a heureusement pas eu de suites graves. Après avoir causé de vives inquiétudes à son entourage, le petit gymnaste a complètement repris ses sens. Dans l'après-midi déjà, il mangeait de bon appétit et se livrait aux amusements de son âge.

Tirage financier

Au 78^e tirage de l'emprunt à prime de la ville de Fribourg, la prime de 14,000 fr. est échue au n^o 8 de la série 7112.

Primes de 600 fr. : série 79, n^o 23; série 2716, n^o 16; série 3640, n^o 17.

Primes de 50 fr. : série 79, n^o 18; s. 405, n^o 10 et 16; s. 1339, n^o 16; s. 2141, n^o 14; s. 2424, n^o 13 et 17; s. 2716, n^o 8; s. 2949, n^o 8; s. 3347, n^o 13 et 14; s. 3640, n^o 8; s. 3756, n^o 17 et 18; s. 3900, n^o 20; s. 4183, n^o 11; s. 4834, n^o 24; s. 5327, n^o 8; s. 5029, n^o 2; s. 6122, n^o 13; s. 7112, n^o 3; s. 7144, n^o 10; s. 7813, n^o 7; s. 8386, n^o 15; s. 9547, n^o 7; s. 9763, n^o 8 et 17; s. 9935, n^o 20; s. 10461, n^o 18; s. 10490, n^o 20.

Primes de 40 fr. : s. 2400, n^o 12; s. 2422, n^o 8; s. 3640, n^o 13; s. 3650, n^o 24; s. 4834, n^o 25; s. 4899, n^o 10; s. 5571, n^o 8 et 23; s. 7123, n^o 21; s. 10660, n^o 21.

Vol avec effraction

Vendredi soir, un peu après 9 heures, on s'est introduit, en forçant la serrure d'une porte antérieure, dans un magasin de chaussures de notre ville, à la rue de Romont. Le voleur a enlevé un certain nombre de souliers fins pour hommes, d'une valeur d'environ cinq cents francs.

Usqu'à présent, la police n'a guère de soupçons sur l'auteur de ce vol audacieux.

Buvez le
STIMULANT
Apéritif au Vin et Quinquina

DERNIÈRE HEURE

Sur le front occidental

Bulletin anglais

Londres, 17 septembre.

Communiqué officiel du 16 septembre, à 9 h. 45 du soir :

Des coups de main ennemis ont été exécutés cette nuit, vers le canal d'Ypres à Commines, et à l'est de Messines. Quelques-uns de nos hommes ont disparu.

Ce matin, à la suite d'un violent bombardement, l'infanterie allemande a tenté d'effectuer une avance au nord de Langhemarq. Notre feu de contre-batteries a empêché l'attaque de se développer.

Grande activité des deux artilleries, pendant la journée, dans le secteur d'Ypres. Le temps ne s'est pas amélioré hier, et un vent violent de l'ouest a continué à gêner la rentrée de nos pilotes au retour de leurs expéditions de bombardement et de leurs combats à l'intérieur des lignes allemandes. Les appareils d'artillerie et de photographie ont continué leur travail. Trois tonnes d'explosifs ont été jetées. Nos aviateurs ont bombardé deux terrains d'aviation à l'est de Courtrai, un aérodrome et un dépôt de munitions au nord-est d'Ypres, ainsi que des canonnements et des baraquements de l'ennemi. Six avions allemands ont été abattus dans des combats aériens et deux autres ont été contraints d'atterrir, désemparés. Quatre de nôtres ne sont pas rentrés.

Commentaire Haas

Paris, 17 septembre.

(Havas.) — Les secteurs actifs restent toujours les mêmes sur le front français. Au nord de l'Aisne, l'artillerie a montré un regain d'activité dans la région de Bray-en-Laonnais, de même qu'en Champagne, où une attaque assez puissante des Allemands a échoué dans la région de l'Oivre.

Enfin, devant Verdun, l'adversaire a fait preuve d'une assez grande activité vers le Mort-Homme, sur la rive gauche de la Meuse.

Sur la rive droite, l'ennemi a tenté de lancer des troupes d'assaut contre nos positions au nord du bois des Carrières; mais des tirs de barrage aussitôt déclanchés ont fait avorter ces tentatives, qui ont coûté des pertes à l'ennemi, sans qu'il ait pu en tirer aucun profit.

Commentaire Wolff

Berlin, 17 septembre.

(Sp.) — De fortes vagues de feu survenant par intermittences, ainsi que des attaques partielles interrompues de temps à autre la période de calme qui s'est établie sur le front des Flandres. C'est ainsi que les Anglais, le 15 septembre à 6 h. du soir, ont lancé de nouveau plusieurs bataillons à l'attaque à l'est d'Ypres. Ces troupes ont réussi à pénétrer seulement dans un étroit élément de nos lignes, au nord de la route d'Ypres à Ménéin. En exécutant ces poussées, qui leur coûtent beaucoup d'hommes et de munitions, les Anglais se proposent un but plutôt moral que matériel et tactique.

Sur le front français, à part une plus forte activité de feu entre Vauxaillon et la ferme de La-Motte, il n'y a rien à signaler.

La bataille de l'Isonzo

Milan, 17 septembre.

(Stefani.) — Le correspondant du *Corriere della Sera* écrit que 40,000 à 60,000 hommes ont été lancés par les Autrichiens contre la défense du San Gabriele.

C'étaient des troupes solides revenant en grande partie du front russe, reposées et fières de leurs conquêtes de Galicie et de Bukovine.

« Le front russe, dit le correspondant, est de nouveau un réservoir de forces pour les besoins de l'Autriche dans la guerre contre l'Italie. Notre victoire a eu pour effet immédiat l'arrêt de l'offensive autrichienne contre les forces russo-roumaines ayant pour but la conquête des vastes greniers de la Russie méridionale.

« L'Allemagne a pu prendre Riga; mais elle aurait préféré du blé. Nous avons empêché la razzia des blés russes. »

Sur le front russe du Nord

Berlin, 17 septembre.

(Sp.) — Sur l'ensemble du front, l'activité de combat n'a été plus vive que dans quelques secteurs. Sur plusieurs points, des troupes d'assaut allemandes ont ramené des tranchées ennemies des prisonniers et du butin.

La dictature de Kerensky

Pétrograd, 17 septembre.

(Vestnik.) — Un manifeste du gouvernement provisoire proclame la Russie Etat républicain.

Des détails vont suivre.

Pétrograd, 17 septembre.

(Havas.) — Le gouvernement provisoire communique que jusqu'à la constitution définitive du cabinet et en présence des circonstances extraordinaires actuelles, le gouvernement provisoire a confié toutes les affaires de l'Etat à MM. Kerensky, président du conseil et Tereschenko, ministre des affaires étrangères, au général Vorkovski, ministre de la guerre, à l'amiral Vordrevski, ministre de la marine et à M. Nikitino, ministre des postes et télégraphes.

Pétrograd, 17 septembre.

(Havas.) — Dès le 23 septembre, on ne pourra plus entrer à Pétrograd que moyennant une autorisation spéciale. Cette mesure a été prise en vue du dégelage de la capitale.

Pétrograd, 17 septembre.

(Havas.) — Le docteur en médecine Salazkino est nommé gérant du ministère de l'Instruction publique.

Les cosaques du Don

Pétrograd, 17 septembre.

(Havas.) — Le grand conseil des troupes cosaques du Don, siégeant à Novo-Tchorsk, ayant reçu l'ordre du gouvernement provisoire d'arrêter l'héman Kalédine, a répondu qu'il ne pouvait pas obéir à cet ordre, Kalédine devant assister, le 16 septembre, en sa qualité d'héman, à une conférence militaire des cosaques, où il devait fournir toutes les explications nécessaires. En même temps, le grand conseil des cosaques a voté une résolution protestant contre l'accusation portée contre les cosaques de sympathiser avec le mouvement contre-révolutionnaire et déclarant que le grand conseil des troupes cosaques a toujours appuyé le gouvernement provisoire. Le grand conseil invite en outre les civils et les militaires de la région du Don à garder le calme et à refuser de prêter l'oreille aux paroles de personnalités ou d'organisations irresponsables.

Allemagne et Argentine

Buenos-Ayres, 17 septembre.

(Havas.) — Le Sénat a voté une interpellation adressée au ministre des Affaires étrangères, au sujet de l'affaire Luxemburg.

Le gouvernement argentin a retiré à la compagnie allemande de radio-télégraphie l'autorisation de faire des essais et de recevoir des radiotélégrammes de Nauen.

Buenos-Ayres, 17 septembre.

(Havas.) — Des orateurs, parlant dans un meeting, tenu à Buenos-Ayres, ont demandé la rupture avec l'Allemagne et l'adoption de mesures sévères pour la répression de l'espionnage. Le meeting a décidé de s'opposer à la venue d'un autre ministre allemand à Buenos-Ayres.

SUISSE

Accident de montagne

Ollen, 17 septembre.

Hier soir, dimanche, un ouvrier mouleur, du nom de Rügger, de Rothrist, a fait une chute au Horn et s'est fracturé le crâne. Il a été transporté à l'hôpital, où il a succombé aussitôt.

Berne a du coke

Berne, 17 septembre.

La direction du service communal du gaz annonce qu'elle a de nouveau à sa disposition, depuis le 15 septembre, du coke de chauffage au prix de 9 à 11 fr. les 100 kilos, suivant la qualité.

SOCIÉTÉS DE FRIBOURG

Société de gymnastique des Hommes. — Ce soir, lundi, à 8 h. ½ précises, leçon à la halle des Grand'-Places (selon type pour cours de gymnastique d'hommes). Le comité compte sur une nombreuse participation.

Société de chant de la ville. — Ce soir, lundi, à 8 h. ½, répétition urgente au Faucon. Présence indispensable.

Les illustrés de la guerre

La *Schweizer Illustrierte Zeitung* de cette semaine s'ouvre par un portrait du défunt colonel de Loys, remarquable de netteté et de vie. Une autre page est consacrée aux imposantes obsèques faites au chef de la 2^e division, à Genève. Puis les actualités se succèdent : fêtes de diplomates, rues de Stockholm, tableaux de guerre du front des Flandres ou de l'Isonzo, et, pour finir, une amusante page de scènes militaires suisses.

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE

Tribunal de Fribourg
Du 17 septembre
BAROMÈTRES

Sept.	11	12	13	14	15	16	17	Sept.
725,0								725,0
720,0								720,0
715,0								715,0
710,0								710,0
Moy. 705,0								Moy. 705,0
700,0								700,0
695,0								695,0
690,0								690,0

THERMOMÈTRES C.

Sept.	11	12	13	14	15	16	17	Sept.
8 h. m.	12	16	11	11	20	14	13	8 h. m.
1 h. s.	20	18	14	16	19	20	1	1 h. s.
8 h. s.	18	14						



Nous avons la profonde douleur d'annoncer la perte cruelle que notre établissement vient de subir par la mort de notre très regretté et dévoué administrateur

Monsieur Eugène VICARINO

Lieutenant-colonel

membre de notre Conseil d'administration depuis onze ans, décédé accidentellement au service de la patrie.

Les funérailles auront lieu mardi 18 septembre, à 9 heures du matin.

LE CONSEIL DE SURVEILLANCE ET LA DIRECTION DE LA BANQUE CANTONALE FRIBOURGEOISE.

R. I. P.



Madame Eugène Vicarino;
Madame veuve Gustave Vicarino;
Madame et Monsieur Léon Jäger-Vicarino et leurs enfants; à Nîce;
Monsieur et Madame Auguste Vicarino et leur fils;
Monsieur et Madame Jules Vicarino et leur fille, à Bologno;
Monsieur Gustave Vicarino et Mademoiselle Denise Vicarino, à Matran;
Les familles Vicarino, à Matran et à Bâle;
Les familles Forney, à Fribourg, Gryon et Genève, et les familles alliées, ont la douleur de faire part de la mort de

Lieutenant-colonel Eugène VICARINO

leur cher époux, fils, frère, oncle, neveu et cousin, décédé à la suite d'un accident militaire, le 15 septembre, à l'âge de 45 ans, muni des secours de la religion.
L'office d'enterrement aura lieu mardi 18 septembre, à 9 heures du matin, à l'église du Collège.
Domicile mortuaire: rue des Alpes, 54.
Cet avis tient lieu de lettre de faire part.

R. I. P.



Société de chant de la ville de Fribourg

Messieurs les membres honoraires, actifs et passifs de la Société sont informés du décès de leur dévoué et regretté président

Monsieur Eugène VICARINO

Lieutenant-colonel

mort accidentellement au service de la patrie.
Les funérailles auront lieu mardi 18 septembre, à 9 heures.

R. I. P.



La 2^{me} Division

a le triste devoir de vous informer de la mort de

Monsieur le lieutenant-colonel Eugène VICARINO

Commandant du Régiment d'infanterie 38

enlevé à l'affection de ses troupes et de l'armée le 15 septembre, par suite d'un accident, alors qu'il était à son poste en service de frontière.

Les honneurs militaires lui ont été rendus à Porrentruy, le 15 septembre, et les funérailles auront lieu à Fribourg, mardi matin 18 septembre.

Etat-major de la 2^{me} Division.

R. I. P.



LA DIRECTION MILITAIRE du canton de Fribourg

a le pénible devoir de faire part de la mort de

Lieutenant-colonel Eugène VICARINO

Commandant du Régiment d'infanterie 38

Les officiers sont invités à assister en uniforme aux obsèques qui auront lieu mardi 18 septembre, à 9 heures du matin.

Domicile mortuaire: rue des Alpes.

R. I. P.



Monsieur le lieutenant-colonel Eugène VICARINO

membre de notre Conseil d'Administration

décédé subitement au service de la patrie.
Les funérailles auront lieu mardi 18 septembre, à 9 h. du matin.

Fabrique de chocolat de Villars S. A.

Le Conseil d'Administration.

R. I. P.

C.-T. BROILLET

médecin-chirurgien-dentiste

ABSENT

jusqu'au 25 septembre

On demande

UNE JEUNE FILLE

expérimentée, travailleuse, propre et de toute moralité, pour faire la cuisine et s'occuper du ménage. Bons gages et bon entretien. 1558 B 4650. Epicerie L. Schmidt, Montbovon.

On demande à louer

UN DOMAINE

de 25 à 30 poses. 4579. Adresser offres sous chiffre P 680 E à Publicitas S. A. Es-tas-yer.

OCCASION

A remettre, à Plainpalais (Genève), bon café-brasserie, angle de 4 rues principales, à côté d'un édifice cantonal, vente forcée, pas de coterie, bénéfice annuel même pendant la guerre, 4.000 et 5.000 fr. prouvés; bien logé 14 pièces au 1^{er}, petit loyer (1.450 fr.); jardin, terrasse, jeux de boules et de quilles. Prix: 16.000 fr. comptant. Le tenancier actuel, gravement malade, remettrait au plus tôt. S'y adresser: Boulevard de la Cluse, 51, Genève.

CAFÉS

Plusieurs bons cafés, sont à remettre, ville et campagne. S'adr. à l'Indicateur, Office Immobilier et Commercial, Renens. 4178 L 4580.

Collège Maria Hilf

SCHWYTZ

Gymnase — Ecole de commerce — Ecole technique

Ouverture les 3 et 4 octobre.

Le Rectorat.

D' H. Raaflaub

Ancien médecin-assistant au département chirurgical de l'hôpital cantonal de St-Gall

Médecin en chef: M. le Dr Feurer

ancien 1^{er} médecin-assistant

à la clinique de l'Université de Berne,

Directeur: M. le prof. Dr Lüscher

et à la clinique de l'Université de Halle a. S.

Directeur: M. le prof. Dr Denker

s'est fixé

A BERNE

en qualité de

Spécialiste

des

maladies

oreilles, du nez et du cou

CONSULTATIONS tous les jours

(dimanche excepté)

10-12 h. avant midi et

2-4 h. après midi.

Bundesgasse, 20 (angle Christoffelgasse-Bundesgasse). Téléphone 26.65.

ON DEMANDE

filles de cuisine

de bonne conduite, pour petit hôtel de Montreux. 4705. S'adr. sous chiffre P 2176 M à Publicitas, S. A., Montreux.

On demande, comme magasinier et aide au détail, un fort, robuste et honnête

jeune homme

de bonne conduite, de 18 à 20 ans ou même plus âgé. Certificats exigés. Entrée le 10 octobre. Offres à F. Philippe, nég., Delémont. P 1938 D 4706

Femme de chambre

est demandée. Entrée tout de suite ou époque à convenir. Hôtel Terminus, Porrentruy (J. B.). 4707

VOYAGEUR

est demandé par importante maison de tissus et ameublements, pour visiter sa clientèle de détail du canton de Fribourg. 4613. Adresser offres, avec références et prétentions, sous P 2.558 à Publicitas S. A., Fribourg.

A VENDRE

pour tout de suite à Bulle,

petite maison

d'habitation, située au soleil, avec grange, écurie, hangar, pré et jardin. 4111. S'adresser sous P 1587 B à Publicitas S. A., Bulle.

Ch. DEMIERRE

Médecin-dentiste

BULLE

de retour

Demoiselle

de bonne famille, connaissant à fond le soin des enfants et le ménage, avec excellentes références, désire place dans une bonne famille où elle aurait l'occasion de se perfectionner dans la langue française. Adresser offres détaillées à M^{me} Gorini Rosenau, Küssnacht (Zurich). 4687

DENTISTE

D' Max Bullet

de retour

Docteur TREYER

a repris

ses consultations

ON DEMANDE

deux bons ouvriers charpen-

niers. Place stable. 4693.

S'adresser à Döngold, char-

pentier, Vignettes, N° 22.

JEUNE FILLE

active et distinguée demande place auprès d'enfants, éventuellement comme femme de chambre. P 4732 F 4691. S'adresser à M^{lle} Yvonne Guinchard, 11, rue de l'Hôpital, Fribourg.

On demande à louer un

DOMAINE

de 30 à 50 poses, pour le 22 février 1918. P 4732 F 4691. S'adresser sous chiffre P 4742 F à Publicitas S. A., Fribourg.

On demande à louer

appartement meublé ou non de 5 chambres, cuisine et dépendances. 4695. Adr. offres sous P 4740 F à Publicitas S. A., Fribourg.

DILATO



Régulateur automatique de température. Economie de combustible. Absence de frais d'entretien. FABRIQUE CHAUDRONNERIE BERNE

Faiblesses mentales:

Timidité, peur, angoisse, inquiétude, phobies, obsessions, idées fixes, irrésolution, volonté faible, mémoire diminuée, imagination faussée, etc., etc., sont guéries par traitement par correspondance. Succès garantis. Ecrivez à J. Candolle, 772, Grand-Pré, Genève. 4702

VENTE-OCCASION

Plusieurs harnais et accessoires d'attelage, charrues, outillages et fournitures pour serruriers et forgerons. Quelques machines et matériel d'entrepreneurs. Bois divers, portes, fenêtres et volets de démolition, chez M. H. HOGG-MONS, entrepreneur, Fribourg. 2280

La GRANDE FOIRE aux POULAINS

de BULLE

aura lieu

Lundi 24 septembre 1917

L'Eau de Cologne

N° 555

embellit le teint vivifie la peau enlève les rides

Son parfum délicieux et rafraichissant purifie l'air des appartements.

Clermont & Fouet.

Genève.



La Caisse et les bureaux de la Banque cantonale fribourgeoise

RESTERONT FERMÉS

demain matin mardi

pour cause des funérailles de M. Eugène Vicarino, administrateur.

Fribourg, le 17 septembre 1917.

Vente d'immeubles

Pour cause de partage, les heirs Rouvenaz exposeront en vente par voie de mise publique, à l'Hôtel de Ville, à Rue, le mardi 25 septembre, à 2 heures du jour, les immeubles qui possèdent en dite commune, soit:

1. La ferme avec 30 poses environ d'excellent terrain et grange;
 2. Maison d'habitation de construction récente.
- Prendre connaissance des conditions auprès de M. Conus, notaire dès le 15 septembre.
- Pour visiter les immeubles, s'adresser au fermier Fr. Conus Situation exceptionnelle. P 4621 F 4602-1603. Rue le 10 septembre 1917. L'hoirie Rouvenaz.

Magasin de meubles et literie

Fr. BOPP, tapissier-décorateur

Rue du Tir, 8, FRIBOURG

Toujours en magasin, prêt à livrer: Chambres à coucher en noyer et en mi-bois dur (3 chambres à l'ancien prix)

Salles à manger. — Literie en tous genres

- | | |
|-------------------|-----------------------------|
| Buffets | Glaces |
| Commodos | Tableaux |
| Lavabos | Tapis |
| Tables et chaises | Baguettes pour encadrements |
| Divans | Pliants |
| Fauteuils | Papiers peints |

Grand choix en meubles fantaisie pour cadeaux

Livraison franco à la gare la plus proche ou rabais

Ecole industrielle de jeunes filles

L'Ecole industrielle de jeunes filles, section féminine de Technicum, 15, avenue Beauregard, à Fribourg, réorganise son atelier de broderie pour ouvrières-apprenties, le 2 octobre prochain. Les apprenties y seront rétribuées dès le premier jour. L'inscription doit se faire le plus tôt possible soit à la Direction Technicum, soit à l'Ecole. P 4658 F 4633-1078

INTERNAT POUR APPRENTIES BRODEUSES

Usez de votre chance

en achetant une ou plusieurs obligations à primes à 5 fr. des Châts d'Equipe des C. F. F. offrant de belles chances de gain

Premier TIRAGE: 30 septembre

Toute obligation sortira au cours de 2, respectivement 4 tirages par an soit avec des primes pouvant s'élever à Fr. 20,000, 10,000, 5,000 etc.

soit au minimum 5 fr. la mise. Séries de 30 obligations à Fr. 150 au comptant ou Fr. 155 en 16 mensualités; avec jouissance intégrale aux tirages dès le premier versement.

6 primes par série sortante jusqu'en 1923. 1 prime par série sortante dès 1924

et un grand nombre à Fr. 100.—, 50.—, 40.—, 30.—, etc. Envoi des obligations à 5 fr. le titre contre remboursement ou paiement anticipé par la Banque Suisse de Valeurs et lots (Peyer & Bachmann), 20, Rue du Mont-Blanc, GENÈVE

AVIS aux détenteurs de certificats provisoires: Le délai pour le versement est prolongé jusqu'au 25 septembre.

Des MANŒUVRES

robustes et travailleurs, si possible ayant l'habitude des fours à recuire ou des fournaies, trouveraient place immédiate aux Usines de laminage J. KLAUS Fils, LA JALUSE, près Le Locle (Neuchâtel).

Grd-Chêne 12 LIBRAIRIE NOUVELLE Lausanne Tel. 2007

Vient de paraître: En Algérie

Les Corruptions de la Religion et des Mœurs indigènes par UN MUSULMAN ALGÉRIEN Fr. 0.60

Rappel: L'indigène BOUKABOUYA Les Soldats musulmans au service de la France Fr. 1.—

VINS FINS

BORDEAUX vieux pour malades, BEAUJOLAIS (Jullénas) 1916. Les deux à Fr. 1.40 le litre, fût à rendre, ou la bouteille, verre perdu. — Franco. — Payable après réception de la marchandise. — Depuis 30 bouteilles en caisses et depuis 50 litres en fûts. Echantillons et prix-courants gratuits et franco. 4115

H. Colomb & C^{ie}, Fleurier